

Commune de DORTAN (01590)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2025
N° 2025-045**

1. Commande publique

1.4 – Autres types de contrats

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19 - transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/12/2025
Présents : 15 - affichage du 11/12/2025 au 10/02/2026

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025
Vote

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER)

ABSENTES : Gulperi BILICI – Aurore DUPLESSIS – Arielle PENAZZI

Secrétaire de séance : Lydie GENAUDET

OBJET :

Mme le Maire indique aux conseillers que dans le cadre de l'élaboration du plan de cohésion et de solidarité de territoire de Haut-Bugey Agglomération (HBA), de nombreuses communes avaient fait part de leurs besoins de service de documentation et d'aide à la prise de décision leur permettant de bénéficier de modèles d'actes, de textes éclairants (lois, décrets, jurisprudence...) ou de conseils d'experts afin de sécuriser leurs pratiques au quotidien.

HBA

- **GROUPEMENT DE COMMANDES**

ASSISTANCE JURIDIQUE

A cet effet, après délibérations de HBA du 22 décembre 2024 et de 22 communes dont la Commune de DORTAN le 16 décembre 2024, un groupement de commande avait été constitué, d'une durée d'une seule année, permettant à chacune des entités de bénéficier d'accès aux services suivants en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, réglementation technique... :

- ⇒ accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, recherches d'information, aide à la prise de décision, sécurisation des activités), avec réponses écrites sur simples demandes et références des textes et jurisprudences,
 - ⇒ veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes,
 - ⇒ accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).

Après quelques mois d'utilisation des services du prestataire retenu, à savoir SVP, et la nouvelle campagne en septembre 2025 d'adhésion ou de retrait de communes, il est proposé à l'organe délibérant de poursuivre le partenariat avec SVP pour une durée d'un an selon le tarif indiqué dans le projet de prestation de services ci-annexé, soit 80€ TTC mensuels.

Comme convenu entre les parties, HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP et paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer les montants dus à chaque commune selon les modalités et montants précisés dans la convention établie d'un commun accord entre les parties.



Commune de DORTAN (01590)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de participation au financement de services d'accès à la documentation et à des conseils d'experts,

Elle propose de conclure une convention avec HBA pour fixer les modalités de fonctionnement du groupement de commandes instauré pour la fourniture de prestations juridiques ponctuelles, de conseil et d'assistance juridique dans les domaines nécessitant une expertise extérieure.

Mme le Maire donne lecture des principales modalités de la convention à intervenir pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026, non reconductible.

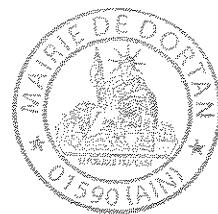
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ACCEPTE de poursuivre le partenariat avec SVP pour une durée d'un an.
- APPROUVE les modalités de la convention à intervenir entre HAUT-BUGEY AGGLOMERATION et les vingt-cinq autres communes pour la fourniture de prestations, de conseil et d'assistance juridiques selon les conditions énumérées ci-avant.
- AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : GROUPEMENT DE COMMANDES ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Date de décision: 08/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2025045

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20251208-DEL2025045-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL 2025 045 DU 08122025 GROUPEMENT DE COMMANDES

ASSISTANCE JURIDIQUE HBA.pdf (99_DE-001-210101481-20251210-
DEL2025045-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DEL 2025 045 CONV PART FINCT SERVICES ACCES ASSISTANCE

JURIDIQUE.pdf (73_CO-001-210101481-20251210-DEL2025045-DE-1-
1_2.pdf)

CONVENTION PART FINCT SERVICES ACCES ASSISTANCE JURIDIQUE